Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical du 19 novembre 2024

Le Bureau Syndical, légalement convoqué le **mercredi 13 novembre 2024**, s'est réuni en présentiel le **mardi 19 novembre 2024** à 18 heures au siège du SEROC, ZAC de Bellefontaine, 1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX, sous la présidence de **Madame Christine SALMON**, Présidente du SEROC.

Etaient présents :

COLLECTEA	Bertrand COLLET, Loïc JAMIN,
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Coraline BRISON-VALOGNES, Alain DECLOMESNIL,
PRE-BOCAGE INTERCOM	Bruno DELAMARRE, Christine SALMON,
SEULLES TERRE et MER	Hubert DELALANDE, Hervé RICHARD.

Absents :

COLLECTEA	François BAUDOIN, Yohann PESQUEREL, Frédéric RENAUD,
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Annie ROSSI, Corentin GOETHALS,
PRE-BOCAGE INTERCOM	Christian VENGEONS,
SEULLES TERRE et MER	

Nombre de délégués	**Vote**	Nature de l'acte : 1.1.5
- en exercice : 14 - quorum : 8 - présents : 8 - votants : 8	à l'unanimité - pour : 8 - contre : 0 - abstention : 0	**Télétransmission au contrôle de légalité le : 03/12/2024** **Publication le : 03/12/2024**
Date de convocation : 13/11/2024		
Secrétaire de séance : Bertrand COLLET		
Le procès-verbal du Comité Syndical du 29 aout 2024 a été adopté à l'unanimité		

Madame la Présidente procède à l'appel.
Le quorum étant atteint, elle propose d'ouvrir la séance.
Monsieur Bertrand COLLET a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Bureau Syndical.

Délibération n°BS/2024-016 : Attribution des marchés de travaux pour l'extension de la déchèterie de Creully-sur-Seulles

Exposé des motifs

Madame la Présidente rappelle le projet d'agrandissement de la déchèterie de Creully-sur-Seulles. Ce projet fait suite à diverses fermetures et transferts de déchèteries qui engendre une augmentation de la fréquentation sur cette dernière.

En effet, lors du transfert de la déchèterie de Courseulles-sur-Mer, la fréquentation de la déchèterie de Creully a augmenté de 31%.

Puis en 2020, lorsque la déchèterie de Bretteville l'orgueilleuse a été transférée à Caen la mer, la fréquentation de la déchèterie a de nouveau augmenté de 20%.

Enfin en 2021, la déchèterie de Creully subit la fermeture de la déchèterie d'Esquay-sur-Seulles.

Face à ces transferts successifs, aujourd'hui la déchèterie de Creully enregistre environ 40000 passages à l'année.

REÇU EN PREFECTURE
le 03/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-251405031-20241119-BSD2024_016

A cette forte fréquentation s'ajoute le développement des nouvelles filières à Responsabilité élargie du producteur (REP) qui nécessite la mise en place de nouvelles bennes et par conséquent plus de place sur le site.

L'objectif des travaux est de :

- Fluidifier la circulation entre usagers et camions du SEROC en créant une 2eme voie d'accès
- Créer des quais supplémentaires afin d'optimiser la capacité de stockage des déchets
- Augmenter les capacités de stockage des gravats et déchets verts au sol
- Disposer d'un Récup'Minute

Le SEROC ayant besoin de s'appuyer sur l'expertise d'un maitre d'œuvre, Madame SALMON, au titre de sa délégation a signé un contrat avec le groupement INGE-INFRA-BURGEAP pour suivre la conception du projet.

Par acte notarié, le 15 février 2024, le SEROC a acquis la parcelle attenante de 2500m² à la mairie de Creully au prix de 30000€.

Une consultation, des entreprises pour la réalisation des travaux, a été lancée par le service marché public du SEROC en octobre 2024, sous la forme d'une procédure adaptée.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marches Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- Prix des prestations sur 40 points
- Valeur technique sur 50 points
- Planning sur 10 points

Le 04 novembre 2024, date limite de remise des offres, 14 candidats ont répondu dans les délais :

N° du lot	N° du marché	Désignation du lot	Entreprises candidates
1	2024-018	Travaux de génie civil, hydrauliques et de voirie	• COLAS FRANCE • OUEST TERRASSEMENT • GUINTOLI • TOFFOLUTTI • MARTRAGNY TP • MASTELLOTTO TP • EIFFAGE ROUTE ILE DE FRANCE CENTRE OUEST • MOULIN • EUROVIA BASSE NORMANDIE
2	2024-019	Travaux de réseaux d'eau potable et d'électricité	• OUEST TERRASSEMENT
3	2024-020	Travaux de clôtures et de paysagement	• SAINT MARTIN PAYSAGE • VALLOIS • CLOSYSTEM • OUEST TERRASSEMENT • OXALIS PAYSAGES • NGE PAYSAGES

Les rapports d'analyse ont été présentés à la commission « achats » réunie en amont du Bureau Syndical.

Les crédits sont inscrits au budget 2024.

REÇU EN PREFECTURE
le 03/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-251405031-20241119-BSD2024_016

Décision du Bureau Syndical

Vu *le Code de la commande publique,*

Vu *l'article L. 5711-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux syndicats mixtes,*

Vu *l'article L5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au fonctionnement du Comité Syndical*

Vu *l'article L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organe délibérant,*

Vu *l'article L. 5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Président,*

Vu *le décret 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,*

Vu *l'article 7 des statuts du SEROC modifié par délibération n°2019-055 du Comité Syndical du 12 décembre 2019 et confirmé par l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020*

Vu *la délibération n°2020-012 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 installant la nouvelle gouvernance,*

Vu *la délibération n°2020-013 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 proclamant Mme SALMON, Présidente,*

Vu *la délibération n°2020-024 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 accordant les délégations de pouvoir à la Présidente,*

Vu *la délibération n° 2020-014 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 déterminant le nombre de membre au Bureau syndical,*

Vu *la délibération n°2020-016 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 nommant les membres du Bureau syndical,*

Vu *la délibération n°2020-025 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 donnant délégation au Bureau syndical,*

Vu *la délibération n°2021-013 du Comité Syndical du 9 mars 2021 adoptant le règlement intérieur des instances,*

Vu *la délibération n°2024-003 du Comité Syndical du 30 janvier 2024 actant l'élection de nouveaux membres du Bureau syndical,*

Considérant *l'avis de la commission achats du 19 novembre 2024,*

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Bureau Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1) **D'AUTORISER** la Présidente à signer et notifier les marchés par lot avec les entreprises suivantes :

N° du lot	N° du marché	Désignation du lot	Entreprises retenues	Montant € HT
1	2024-018	Travaux de génie civil, hydrauliques et de voirie	MARTRAGNY TP	447 312.50€ offre de base
2	2024-019	Travaux de réseaux d'eau potable et d'électricité	Déclaré sans suite	
3	2024-020	Travaux de clôtures et de paysagement	NGE PAYSAGES	22 057,40€

2) **D'AUTORISER** la Présidente à prendre toutes mesures pour mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures aux registres.

La Présidente,
Christine SALMON

Le secrétaire de séance
Bertrand COLLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc 14050 CAEN CEDEX 4, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

REÇU EN PREFECTURE
le 03/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-251405031-20241119-BSD2024_016